

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

ARRÊTÉ

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de CARGESE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 08/09/2021 portant détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu l'arrêté en date du 15/12/2021 portant sur l'instauration des lignes directrices de gestion au sein de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel des avancements de grades est fixé comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de deuxième classe :

NOM ET PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
1. Pierre-Jean DEFRANCHI	Adjoint technique	01.03.2025
2. Patrick DONZELLA	Adjoint technique	01.03.2025
3. Julien FELIX	Adjoint technique	01.03.2025
4. Barbara RACHI	Adjointe technique	01.11.2025

Avancement au grade d'adjoint technique principal de première classe :

NOM ET PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
1. Jean-Michel ALESSANDRI	Adjoint technique principal de deuxième classe	01 07.2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au CDG de la Corse-du-Sud, qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du CGFP.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 23/01/2025.

Le Maire,
François GARIDACCI

